



## PLAINTÉ CONTRE LES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 13 OCTOBRE 2024

Conformément à l'article L4146-22 § 1<sup>er</sup> du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, il est porté à la connaissance de la population qu'un recours a été introduit en date du 21 octobre 2024 à l'encontre des résultats de l'élection communale du 13 octobre 2024 par Monsieur Philippe Mettens à l'encontre de Monsieur Xavier Vancoppenolle, tête de liste "Audacité-Engagés" à Flobecq - Infraction à l'article L4132-1. §1<sup>er</sup> 1<sup>o</sup>.

La réclamation peut être consultée par tout candidat à l'élection communale, au sein de l'administration communale (bureau de Madame Anne VANDEWIELE) du mardi 22 octobre au mardi 29 octobre 2024.

Conformément à l'article L4146-22, §§ 2-3, pour être recevables, les mémoires en réponse sont introduits par des candidats à l'élection communale, pendant le délai de 8 jours durant lequel le recours est publié. Ils mentionnent l'identité des tiers intervenants. Ils sont adressés au Conseil des élections locales:

- par voie électronique à [elections@spw.wallonie.be](mailto:elections@spw.wallonie.be)
- par courrier recommandé à l'adresse suivante: 100 avenue Gouverneur Bovesse à 5100 Jambes.

A Flobecq, le 22 octobre 2024

La Directrice Générale ff,



Anne VANDEWIELE